

DÉCLARATION DE RETENUE À LA SOURCE ANNÉE 2011

Déclarez les revenus concernés sur la déclaration de revenus 2042 et utilisez le tableau ci-dessous pour déclarer les éléments utiles au calcul de la retenue à la source

Attention appelée : La situation est regardée par personne et non par foyer. Dans tous les cas, complétez le tableau ci-dessous et joignez-le à votre déclaration de revenus n°2042.

• **Premier cas : Vous avez perçu en 2011 des TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ou vous êtes rémunéré en tant qu'ARTISTE :**

1. Vous avez perçu des revenus soumis à la retenue à la source pour toute l'année :

- Si vos revenus sont inférieurs à 41 327 €* : Vous n'avez rien à reporter en ligne 8 TA de la déclaration 2042 C.
- Si vos revenus sont supérieurs ou égaux à 41 327 €* : l'ensemble de la retenue à la source prélevée doit être mentionnée ligne 8 TA de la déclaration 2042 C.

2. Vous avez perçu des revenus soumis à la retenue à la source pour une période d'activité inférieure à l'année :

Reportez-vous au barème situé paragraphe 12 de la présente notice afin de déterminer la tranche d'imposition des revenus soumis à la retenue à la source.

- si vos revenus se situent dans la tranche intermédiaire ou inférieure * : Vous n'avez rien à reporter en ligne 8 TA de la déclaration 2042 C.
- si vos revenus se situent dans la tranche supérieure * : l'ensemble de la retenue à la source prélevée doit être mentionnée ligne 8 TA de la déclaration 2042 C.

• **Second cas : Vous êtes SPORTIF ou vous avez perçu en 2011 des BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX :**

L'ensemble de la retenue à la source prélevée doit être mentionnée ligne 8 TA de la déclaration 2042 C.

* Le seuil s'apprécie après déduction des 10 %.

1	2	3					4	5	6	7	8
		SI VOUS AVEZ PERÇU CES REVENUS EN QUALITÉ D'ARTISTE OU SPORTIF (COCHER)		NATURE DES REVENUS SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE (COCHER)							
BÉNÉFICIAIRE	NOM ET ADRESSE DES DÉBITEURS, EMPLOYEURS OU CAISSES DE RETRAITES	artistes	sportifs	salaires	pensions	Autres dont gains de levée d'option (à préciser)					
Personne 1 nom et prénom :											
Si la somme des montants déclarés colonne 7 est supérieure ou égale au seuil décrit ci-dessus, la totalité de la retenue à la source pratiquée par vos débiteurs et calculée colonne 8 sera reportée en case 8TA									Sous total personne 1		
Personne 2 nom et prénom :											
Si la somme des montants déclarés colonne 7 est supérieure ou égale au seuil décrit ci-dessus, la totalité de la retenue à la source pratiquée par vos débiteurs et calculée colonne 8 sera reportée en case 8TA									Sous total personne 2		
MONTANT TOTAL À REPORTER EN CASE 8 TA DE LA 2042 C											

(1) Si vous bénéficiez de l'abattement de 40 % sur le montant brut des pensions soumises à la retenue à la source (Polynésie Française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques françaises et Nouvelle Calédonie), n'oubliez pas de déduire l'abattement pour déterminer le montant à mentionner colonne 6.